Demande de logement

Vous souhaitez faire une demande de logement social à Trappes ? Voici toutes les démarches à suivre et informations essentielles pour faciliter votre demande.

Comment faire une demande de logement social ?

Pour déposer une demande, vous devez :

- **Remplir un dossier en ligne** sur le portail officiel : www.demande-logement-social.gouv.fr.
- **Ou retirer un dossier papier** directement en Mairie.

Dépôt en mairie :

- Un rendez-vous est nécessaire.
- Contactez le **01 30 69 16 50** ou présentez-vous au **guichet du service Logement** (1er étage de l'Hôtel de Ville).

Documents requis :

- Une **pièce d'identité** ou un **titre de séjour valide** est obligatoire.
- Un **dossier complet** incluant toutes les pièces justificatives nécessaires (revenus, situation familiale, etc.).

Étapes du processus de demande :

1. **Enregistrement de la demande :**
    - Votre dossier est enregistré dans le **fichier national des demandeurs de logement**.
    - Un **numéro unique départemental (NUD)** vous sera attribué, preuve officielle de votre inscription.
2. **Suivi et validité :**
    - Votre dossier est **valable un an** et doit être **renouvelé chaque année**.
    - Informez le service logement de tout changement important (situation familiale, emploi, adresse...).
3. **Attribution d'un logement :**

- La **Direction du Logement** présente des candidatures au bailleur social.
- L'attribution finale est décidée par la **Commission d'attribution du bailleur**.

Critères et délais d'attribution

- **Durée moyenne d'attente : 33 mois** (toutes typologies confondues).
- **Contingent réservé :** La Ville propose des candidats uniquement pour une partie des logements. D'autres organismes (SQY, État, Action Logement) peuvent également proposer des candidats.
- **Typologie du logement :** Le nombre de pièces demandé doit correspondre à votre **composition familiale**.
- **Justification :** Veillez à bien détailler et justifier les **motifs de votre demande**.

Bailleurs sociaux partenaires

La Ville de Trappes travaille avec **9 bailleurs sociaux** :

- VALOPHIS SAREPA
- RÉSIDENCE YVELINES ESSONNE
- ICF LA SABLIÈRE
- I3F
- ANTIN RÉSIDENCES
- LOGIREP
- TOIT ET JOIE
- SOFILOGIS
- SEQENS

Besoin d'un accompagnement ?

Prévention des impayés et soutien

Si vous rencontrez des **difficultés financières** ou des risques d'impayés, le **service logement et prévention des impayés** de la Ville propose :

- Un **accompagnement budgétaire** personnalisé.
- Une orientation vers les **services sociaux adaptés**.

N'attendez pas pour demander un rendez-vous afin d'éviter tout risque d'expulsion.

Cas particuliers et dispositifs complémentaires

- **Jeunes de moins de 30 ans** (étudiants, apprentis, jeunes actifs) : Consultez le **CLLAJ** de Saint-Quentin-en-Yvelines.
- **Travailleurs sur SQY sans y résider** : Contactez le **service habitat** de SQY.
- **Fonctionnaires d'État** : Renseignez-vous auprès de votre **correspondant ministériel** pour une inscription sur **BALAE**.
- **Salariés du secteur privé** : Pensez à Action Logement (ex 1% patronal).

Vous souhaitez déposer une demande ?

- **En ligne** : www.demande-logement-social.gouv.fr
- **Par téléphone** : 01 30 69 16 50
- **En mairie** : Service Logement, 1er étage de l'Hôtel de Ville

Liens utiles

site officiel du Gouvernement
Valophis Sarepa
Résidence Yvelines Essonne
ICF La Sablière
I3F
Antin Résidences

Toit et Joie
Sofilogis
Demande en ligne de résidence sociale ADOMA
site du CLLAJ
service habitat de Saint-Quentin-en-Yvelines
BALAE
Action Logement
Demande de logement ADOMA
CDC Habitat
Cerfa 14069 - Demande de logement

Contact

accueil.logement@mairie-trappes.fr